



N° 00 05 60 /PR/ANBG/DG

NOTE D'INFORMATION

Objet : Suspension du paiement de l'allocation d'études

L'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG), dans son souci constant de rationaliser les dépenses liées au paiement des bourses, étudie différentes stratégies pour minimiser les effets pervers (**bourses indûment perçues, orientations non respectées, étudiants absents des procès-verbaux et ayant zéro crédit**) pouvant obérer les ressources financières allouées par l'Etat et permettre le bénéfice de l'allocation d'études au plus grand nombre de nos compatriotes.

A cet effet, le Directeur Général de l'ANBG informe les étudiants du Gouvernement gabonais poursuivant leurs études au Gabon que le **paiement de l'allocation d'études sera suspendu** pour les boursiers ayant déjà perçu **douze (12) mois** de bourse.

Ainsi les étudiants dont la bourse a été payée à partir du mois d'**octobre 2018** verront le paiement suspendu à la fin du mois de **septembre 2019**. Par contre, pour ceux ayant perçu la bourse à partir du mois de **janvier 2019**, la suspension interviendra à la fin du mois de **décembre 2019**.

Le renouvellement de la bourse s'effectuera sous réserve de la transmission des résultats académiques et suivant le début effectif des cours.

La présente notification est suivie d'effet dès la date de sa signature.

Fait à Libreville, le 02 septembre 2019

Le Directeur Général

Joël LEHMAN SANDOUNGOUT